



Ville de  
Baie-Comeau

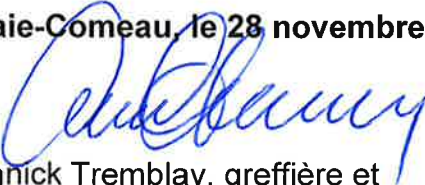
# AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2018-954  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-905 AFIN  
D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR  
UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 070 900 \$**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 15 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement 2018-954 modifiant le Règlement 2016-905 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 070 900 \$;
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 novembre 2018;
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur les heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 28 novembre 2018**

  
Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques